

Commission de Recours Amiable du 06 octobre 2022

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous achevons aujourd'hui nos quatre années de mandat à la Commission chargée de donner des avis en matière d'accident du travail et de maladie professionnelle, attendant avec impatience les résultats des élections qui auront lieu du 1er au 8 décembre prochain.

Ces quatre années auront vu se succéder 3 présidents différents et un certain nombre de représentants de l'administration.

Pour la **CGT**, cette commission doit permettre d'avoir des échanges riches dans le débat mais aussi s'inscrire dans une certaine durée et stabilité. Les dossiers qui y sont traités doivent l'être avec le plus grand soin pour respecter le droit et la dignité des victimes ou de leurs ayant droits.

Nous avons souvent eu de nombreux points de divergence avec l'administration mais force est de constater que certains dossiers rejetés par le chef du Service des Pensions et des Risques Professionnels finissent par obtenir gain de cause au pôle social des tribunaux.

C'est pour cela que la **CGT** s'attachera toujours à avoir esprit critique et ténacité pour faire aboutir positivement les demandes des agents du Ministère des Armées et de Naval Group.

Merci de votre écoute.

